

Compte rendu CE APIE (Axa Particulier Iard Entreprise) MAI 2017

Point sur l'activité contrôle de frais de la Direction Distribution AEP Direction et distribution des ventes

Dossier présenté par T. Goument.

Les frais du réseau AEP sont gérés par les assistantes des inspecteurs. Elles contrôlent les notes de frais (niveau 1) et génèrent le règlement. Le contrôle de niveau 2 est effectué différemment selon les régions.

La création d'une équipe de 4 à 5 personnes basées à Nanterre permettra d'harmoniser le contrôle de niveau 2. L'objectif principal est de protéger le salarié, le réseau et l'entreprise si contrôle URSSAF.

La CFE-CGC demande quelles sont les conséquences sur l'activité des assistances ? Les postes ouverts seront-ils pour des salariés administratifs ou commerciaux ? Réponse de la direction : aucune modification au niveau des assistantes, les postes ouverts seront pour les administratifs.

Point d'activité de la Direction Service Clients Sinistres Spécifiques et Fraudes Direction IARD Part/Pro et Règlements de Fréquence 1

R. Stéphan présente sa direction.

- Etudes et Prévention
- Sinistres en litiges
- Circulation internationale
- Partenariats, Groupements et Plaisance
- Contrôle et coordination
- Animation réseau

La CFE-CGC estime que la direction dresse un portrait un peu trop « idyllique » de cette direction. Elle rappelle : les sous effectifs, la masse de dossiers à gérer et l'impact de la réorganisation.

La CFE-CGC prend note des formations déployées dans ce périmètre mais se demande si elles seront assez efficaces.

La direction ne semble pas partager cette analyse.

Direction Technique Règlements et Règlements de spécialité

Point D'activité de la direction Service Clients RC et Corporel Non Auto et Transports Terrestres / Point d'activité de la Direction Service client Corporel Auto

F Wautier, JM Pérot et Serres dressent un point de situation de ces périmètres.

La CFE-CGC rappelle que « le signal d'alarme » a été régulièrement tiré sur les services corporels (salarié au bord du burn out, niveau de stocks élevés).

La CFE-CGC est inquiète sur l'impact de la réorganisation sur ces secteurs déjà très fragilisés.

La direction est consciente de la situation. Elle reconnaît qu'il faut recruter (24 recrutements déjà effectués. 14 sont en cours).



Recueil d'avis sur le projet de l'organisation de la branche Agricole des Engagements Professionnels au sein de la Direction IARD Part/Pro et Règlements de Fréquence

La CFE-CGC déplore le fait que la création de la nouvelle branche Agricole des engagements se traduise encore par :

1. une suppression d'activités sur 3 sites, et la continuation de l'appauvrissement desdits sites au regard des évolutions professionnelles.
2. des conditions défavorables sur le site d'Angers en raison notamment des changements de métiers imposés, de la perte de chance d'évolution pour les salariés déjà dans la filière et des changements certains au regard de l'amplitude téléphonique.
3. un certain flou au regard de la formation et de l'accompagnement par les encadrants



Pour nous contacter :
cfecgcaxafrance@free.fr

La CFE-CGC ne comprendrait pas que la PPE puisse être défavorablement touchée par ces nouveaux bouleversements, que les tuteurs ne soient pas justement rémunérés et que la prime GPEC de 650 € ne soit pas versée !

La CFE/CGC demande à ses élus d'émettre un avis défavorable.



Vos représentants CFE-CGC au CE APIE

Gilles BARY, Jean-François COSSON, Evelyne DEBLOI-FILEPPI, Véronique FONTAINE, Sylvie GERNERT, Marc MEUNIE, Frédéric NEUPERT, Pierre PERRAULT, Charles POULLY, Christophe PYROLLEY, Sabrina ROCHE, Laurence ROSA, Gérard TOUSSAINT, Philippe VERWAERDE, Philippe VUGHT, Richard WIATROWSKI.

Vous pouvez aussi contacter vos élus CFE-CGC des DP et du CHSCT de votre site pour nous faire remonter vos questions ou pour avoir des compléments d'informations.

